

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST/88.140

Objet
DEVELOPPEMENT SOCIAL
DE QUARTIERS
DEMANDE DE SUBVENTION

DATE DE CONVOCATION
6 Décembre 1988

DATE D'AFFICHAGE
6 Décembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DOUZE DECEMBRE à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. TAP-BOUTET-MOST-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Mme: LAFAYE-BUCHET Adjoints M. BARBAT-M. le BARRAUD-DUCHERON-MM. BASSOU-BIROLLEAU-CANDAU-Mme CENAC-M. COUNIL- Mme DE GAYE-MM. LACOTTE-LEGUEUT MARCONI-MONNARD-PAPEAU-POTENNEC-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHÉ par Mme LAFAYE
M. REVOLAT par M. MARCONI
Mme FONTAN par M. MONNARD
Mme JEAN par M. ROUDOT

ABSENTS : Mme DEVIGNE Excusée
Mme GAUDIN Excusée
M. GEOFFROY

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

22. DEC. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Monsieur POTENNEC a été élu Secrétaire de Séance.

M. le Général BARBAT quitte la séance et donne pouvoir à
Mme DE GAYE.

MM. BUSSEREAU. CANDAU. MOST. LE GUEUT. LACOTTE, Melle BARRAUD-DUCHERON quittent la séance.

M. le Rapporteur expose :

En 1986-1987 la Ville de ROYAN a réalisé une étude relative à l'amélioration de l'habitat et de l'environnement des quartiers "Marne L'Yeuse", "Tout Vent" "La Robinière".

Cette étude, menée en concertation avec la population concernée et l'Office Public Départemental des H.L.M., propriétaire des immeubles, a permis d'établir :

- le diagnostic sur l'état du bâti
- la connaissance de la composition des familles
- des propositions pour la réhabilitation et la restructuration des logements.

Le 24 AOUT 1987, le Conseil Municipal de ROYAN, au vu des conclusions de cette étude et des simulations faites par l'O.P.D. H.L.M. sur l'évolution des charges des locataires en fonction de l'A.P.L., a décidé :

./.

- de restructurer les deux immeubles de "TOUT VENT"
- de réhabiliter les deux immeubles de "JOB"
- de proposer aux locataires de "PRE-MOINE" des logements vacants dans le parc des H.L.M.

Cette première action qui est la plus urgente, doit être suivie d'une deuxième phase de manière à atteindre les objectifs suivants :

- apporter des améliorations de qualité pour les habitants du quartier (architecture, environnement, liaisons, services, vie quotidienne)
- transformer l'image négative du quartier, bâtir un véritable projet de développement social visant à :
 - informer, faire communiquer, mobiliser, responsabiliser tous les acteurs.
 - valoriser le cadre de vie en intégrant le quartier dans la Ville,
 - préserver la fonction d'habitat social par des services et une gestion de qualité.
 - Créer des activités, créer des emplois, apporter des compléments de ressources
 - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Pour réaliser ce projet ambitieux, la Ville doit s'associer par une convention d'exécution, avec l'Etat et la Région, dans la perspective d'un programme de réalisation pluriannuel.

D'ores et déjà, la Ville a engagé une réflexion à laquelle sont associés l'Office Public Départemental des H.L.M., la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction de la Solidarité Départementale, la Direction Départementale de l'Action Sociale, le Centre Communal d'Action Sociale, l'A.N.P.E.

Il convient donc dès à présent de solliciter du Conseil Régional la prise en compte de notre dossier au titre du développement social de quartiers, dans le cadre du contrat de plan Etat - Région POITOU-CHARENTES pour la période 1989/1993.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

VU la lettre du 2 septembre 1988 de M. le Préfet de la Charente-Maritime qui explicite la procédure,

VU la réunion du 12 Octobre 1988 présidée par M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT,

DECIDE :

- de solliciter auprès du Conseil Régional, l'inscription d'un projet de développement social de quartiers en 1990, dans le cadre du contrat de plan Etat - Région POITOU-CHARENTES 1989/1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire

Le Premier Adjoint,



→

